

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/167/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur
Considérant l'organisation de la Fête de la musique du Samedi 21 juin 2025.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

- Article 1^{er} :** Le Samedi 21 Juin 2025 de 10h00 à 20h00
Interdiction de circuler sur la Place Guillaume Le Conquérant, afin d'y installer la scène face au Bar de l'Hôtel de Ville, le Restaurant Tango et le Restaurant Le Victoria's.
- Article 2 :** Interdiction de stationner sur les places de parking Place Guillaume Le Conquérant face au passage Saint-Léger.
- Article 3 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.
- Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le dix avril deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

